

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

FINANCEMENT DES AIDES  
AUX COLLECTIVITÉS POUR  
L'ÉLECTRIFICATION  
RURALE





## NOTE EXPLICATIVE

---

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> de l'article 54 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2020 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

**Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :**

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2020 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2020 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.



## SOMMAIRE

---

Mission	
<b>FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE</b>	<b>7</b>
Présentation du compte	8
Bilan de la programmation pluriannuelle	9
Équilibre du compte et recettes	11
Récapitulation des crédits et des emplois	13
Programme 793	
<b>ÉLECTRIFICATION RURALE</b>	<b>17</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	19
1 – Amélioration de la qualité des réseaux de distribution	19
Présentation des crédits	21
Justification au premier euro	25
<i>Éléments transversaux au programme</i>	25
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	27
<i>Justification par action</i>	29
03 – Renforcement des réseaux	29
04 – Extension des réseaux	30
05 – Enfouissement et pose en façade	30
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)	31
07 – Sécurisation des fils nus de faible section	32
08 – Fonctionnement	32
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	33
10 – Intempéries	34
Programme 794	
<b>OPÉRATIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ, DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PAR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES OU DE PRODUCTION DE PROXIMITÉ DANS LES ZONES NON INTERCONNECTÉES</b>	<b>35</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	36
Présentation des crédits	37
Justification au premier euro	40
<i>Éléments transversaux au programme</i>	40
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	41
<i>Justification par action</i>	43
02 – Sites isolés	43
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	44
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	45
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)	46
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)	46



MISSION

---

**FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLECTRIFICATION  
RURALE**

## PRÉSENTATION DU COMPTE

Ce compte retrace :

- en recettes : les contributions dues par les gestionnaires des réseaux publics de distribution en application du I *bis* de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales ;

- en dépenses :

a) les aides liées au financement d'une partie du coût des travaux de développement et d'adaptation des réseaux ruraux de distribution publique d'électricité, prévues aux septième et huitième alinéas du I du même article L. 2224-31 ;

b) les frais liés à la gestion de ces aides.



## BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

### BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Au vu du bilan présenté dans ce document, la mission « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » a poursuivi en 2020 son soutien aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) dans leurs travaux de renforcement, d'enfouissement et de sécurisation des réseaux électriques en milieu rural, tout en ayant connu un niveau de sous-exécution très substantiel dans un contexte de report des élections municipales et de décalage des chantiers en raison de la crise du Covid. Ce financement est un outil essentiel en faveur de l'égalité des territoires et de l'amélioration de la qualité du réseau de distribution d'électricité dans les zones rurales.

### BILAN DES RÉFORMES

Le décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 définit de nouvelles modalités relatives au financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale :

- Maintenir le bénéfice des aides du FACE sur tout ou partie des communes nouvelles selon leur éligibilité antérieure avant leur fusion (commune créée en application des articles L.2113-1 et suivants du code général des collectivités territoriales) et introduire un critère de densité de population pour les communes de moins de 5000 habitants ;
- Élargir les objectifs du FACE afin d'accompagner des actions plus novatrices en faveur de la transition énergétique en milieu rural, en intégrant le digital et les technologies récentes ;
- Réaliser des adaptations dans les modalités de gestion du CAS et réaffirmer les priorités du FACE dans les modalités d'allocation et de gestion des différents sous-programmes.
- Il prévoit également la modulation des aides accordées aux AODE afin de les inciter à développer des modes de financement alternatifs.
- Cette réforme des textes prévoit aussi de faire porter des pénalités sur les AODE qui ne réaliseraient pas les efforts nécessaires pour consommer le stock de crédits affectés sur les exercices antérieurs. Cet aspect de la réforme est cardinal pour un programme dont le niveau de reports est structurellement élevé.

Ce décret, opposable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (à l'exception des dispositions visant à définir les communes rurales qui sont applicables dès sa publication), sera prochainement complété par un arrêté ministériel venant en préciser les dispositions et d'un arrêté barème reflétant les priorités d'action du FACE en matière d'accompagnement des investissements. Par ailleurs, la plate-forme de dématérialisation des demandes de subvention et de paiement devrait être très prochainement mise en production. Cette base de données intègre également la situation des dossiers historiques en lien avec les années de programmation 2016 à 2020. Elle permettra une gestion différenciée des dossiers avant et après l'année de programmation 2021, compte tenu des évolutions des règles de gestion et intégrera également le traitement des demandes effectuées au titre du plan de relance.

## OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

### OBJECTIF 1 : Améliorer le rythme de décaissement des subventions attribuées aux AODE

#### Indicateur 1.1 : Stock de subventions attribuées restant à décaisser par les AODE

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2022 Cible PAP 2020
Stock de crédits engagés sur les programmations des années N-1 à N-4 mais non encore décaissés au 31 décembre de l'année N, rapporté à la dotation annuelle moyenne	Nb	0,89		0,90	0,90	1,86	0,85
Part des départements disposant d'un stock de subventions non décaissées représentant plus de 2 années de dotation moyenne	%	29		15	10	43	11

#### Commentaires techniques

Données issues de CHORUS pour le montant des restes à payer établis au 31 décembre de l'année N pour les dotations octroyées entre N-1 et N-4, rapportées à la dotation moyenne sur les années N-1 à N-4 tous programmes confondus (P793 et P794).

Le stock est rapporté à la dotation moyenne sur les 4 années antérieures (N-1 à N-4) considérant que l'année N de programmation est réservée à l'engagement des travaux (établissement du programme prévisionnel) et présente peu de consommation de CP.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le stock de crédit correspond au montant des crédits engagés mais non décaissés rapporté à la dotation moyenne sur les années de programmation 2016 à 2019.

Le déroulement des chantiers portant sur les réseaux électriques a été grandement impacté en 2020 par le premier confinement mis en place dans le contexte de la crise sanitaire. L'activité a été arrêtée pendant trois mois et certaines AODE ont rencontré de fortes difficultés pour remobiliser leurs prestataires. Cette difficulté a entraîné une sous-consommation des crédits de paiement et explique que l'objectif prévisionnel de 0,9 de stock de crédits soit largement dépassé pour atteindre 1,86.

Pour les mêmes raisons, la part des départements disposant d'un stock de subventions non décaissées représentant plus de 2 années de dotation moyenne devrait s'établir à 43 % en 2020 contre un objectif prévisionnel de 10 %. Il convient de noter toutefois que 10 départements sur les 43 affichent un stock de crédit inférieur à une année de subvention.

Si le contexte de crise sanitaire explique largement le résultat de l'objectif en 2020, il est néanmoins prévu de mettre en place un dispositif réglementaire qui définira une pénalité applicable aux départements dont le stock de subventions non décaissées excéderait un seuil déterminé.

## ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

## ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
793 – Électrification rurale		355 200 000 350 436 557	355 200 000 296 044 175	
794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées		4 800 000 2 840 114	4 800 000 663 982	
<b>Total</b>	<b>377 000 000</b> <b>375 520 104</b>	<b>360 000 000</b> <b>353 276 671</b>	<b>360 000 000</b> <b>296 708 157</b>	<b>+17 000 000</b> <b>+78 811 947</b>
<b>Solde cumulé du compte depuis sa création</b>				<b>+414 227 513</b>

(+ : excédent ; - : charge)

## ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

Après traitement des retraits d'engagement, la consommation effective en AE est de 362 736 319 € pour le programme 793 et de 4 053 881 € pour le programme 794.

En 2020, la consommation d'AE du programme principal 793 a été supérieure à celle de 2019. En fin d'année un peu moins de 16 M€ n'ont pu être consommés avant la fin de la clôture budgétaire. Ces 16 M€ correspondent à des demandes déposées entre la fin de gestion et la fin de l'année civile et seront engagées dès l'ouverture des crédits 2021.

Pour le programme spécial 794, la consommation est grandement liée au programme d'électrification de Mafate sur l'île de la Réunion, qui représente un budget de travaux HT d'environ 20 M€ et qui subit des retards liés à l'obtention des autorisations préfectorales.

Le faible niveau de consommation des CP, à hauteur respectivement de 296 M€ et 664 k€ pour les programmes principal et spécial, s'explique principalement par l'impact du premier confinement mis en place dans le contexte de la crise sanitaire de 2020. Il a engendré d'importants retards dans la réalisation des opérations, la plupart des chantiers ayant été arrêtés durant trois mois et a donné lieu à un report du mois de mars au mois de juin, des élections municipales, ce qui a décalé de plusieurs mois le travail de programmation des travaux des AODE.

## Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

Mission

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

## RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
01 – Contribution des gestionnaires de réseaux publics de distribution	377 000 000	375 520 104	-1 479 896
02 – Recettes diverses ou accidentelles	0	0	0
<b>Total</b>	<b>377 000 000</b>	<b>375 520 104</b>	<b>-1 479 896</b>

L'article n° 7 de la loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011 de finance rectificative pour 2011 ayant institué le compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS FACE) définit les modalités de calcul de la contribution due par les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité, codifiée à l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales et alimentant ce compte.

Cette contribution est assise sur le nombre de kilowattheures distribués à des clients finaux à partir des ouvrages exploités en basse tension l'année précédant celle du versement de la contribution. Le taux de la contribution est fixé annuellement par un arrêté des ministres chargés du budget et de l'énergie.

Pour 2020, comme pour les années précédentes, la contribution des gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité a majoritairement été acquittée mensuellement. Le montant de la contribution mensuelle totale est de l'ordre de 31,5 M€.

Les principaux contributeurs au CAS FACE sont soumis au régime normal mensuel d'imposition en matière de TVA. Les contributions versées au bénéfice des aides à l'électrification rurale étant acquittées comme en matière de TVA, celles-ci sont donc généralement calculées mensuellement et liquidées le mois suivant. À ce titre, un léger écart peut exister entre la contribution au titre d'une année et la contribution versée au CAS FACE cette même année.

L'écart entre les recettes perçues en 2020 et le montant prévu en LFI (+ 15,52 M€) a pour objet de combler le déficit de recettes lié à l'ouverture d'AE techniques lors de la création du CAS FACE en 2012 sans CP associés transférés au CAS. L'écart positif entre recettes et dépenses devrait contribuer à résorber à terme le déficit cumulé du CAS, en assurant la couverture de l'ensemble des engagements réalisés sur le CAS.

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

**Avertissement**

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2020 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2020 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>793 – Electrification rurale</b>			
Prévision	378 489 775	629 051 308	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	355 200 000	355 200 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	23 289 775	273 851 308	
Exécution	350 436 557	296 044 175	
<b>794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées</b>			
Prévision	22 624 694	23 038 155	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	4 800 000	4 800 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	17 824 694	18 238 155	
Exécution	2 840 114	663 982	
<b>Total Prévision</b>	<b>401 114 469</b>	<b>652 089 463</b>	
<b>Total Exécution</b>	<b>353 276 671</b>	<b>296 708 157</b>	

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>				
793 – Électrification rurale	355 200 000 343 314 597	355 200 000 350 436 557	355 200 000 380 196 945	355 200 000 296 044 175
03 – Renforcement des réseaux	164 200 000 166 123 953	164 200 000 162 499 478	164 200 000 166 368 272	164 200 000 137 882 071
04 – Extension des réseaux	41 600 000 31 854 801	41 600 000 32 366 389	41 600 000 46 533 328	41 600 000 29 014 698
05 – Enfouissement et pose en façade	42 500 000 39 549 184	42 500 000 39 563 416	42 500 000 52 258 418	42 500 000 39 891 551
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)	48 700 000 46 489 175	48 700 000 46 258 716	48 700 000 51 959 289	48 700 000 37 666 946
07 – Sécurisation des fils nus de faible section	52 500 000 49 736 834	52 500 000 49 806 773	52 500 000 53 505 234	52 500 000 41 618 767
08 – Fonctionnement	200 000 384 761	200 000 304 156	200 000 357 779	200 000 313 588
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	500 000 0	500 000 0	500 000 286 724	500 000 91 321
10 – Intempéries	5 000 000 9 175 890	5 000 000 19 637 629	5 000 000 8 927 901	5 000 000 9 565 234
794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	4 800 000 1 134 374	4 800 000 2 840 114	4 800 000 1 555 968	4 800 000 663 982
02 – Sites isolés	1 000 000 101 063	1 000 000 -308 881	1 000 000 607 975	1 000 000 192 173
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 641 624	3 000 000 3 554 050	3 000 000 324 880	3 000 000 372 725
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000 391 687	800 000 -405 055	800 000 623 112	800 000 99 084

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation				
793 – Electrification rurale	355 200 000 343 314 597	355 200 000 350 436 557	355 200 000 380 196 945	355 200 000 296 044 175
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	200 000 384 761	200 000 304 156	200 000 357 779	200 000 313 588
Titre 6. Dépenses d'intervention	355 000 000 342 929 837	355 000 000 350 132 400	355 000 000 379 839 166	355 000 000 295 730 587
794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	4 800 000 1 134 374	4 800 000 2 840 114	4 800 000 1 555 968	4 800 000 663 982
Titre 6. Dépenses d'intervention	4 800 000 1 134 374	4 800 000 2 840 114	4 800 000 1 555 968	4 800 000 663 982
<b>Total</b>	<b>360 000 000</b> <b>344 448 971</b>	<b>360 000 000</b> <b>353 276 671</b>	<b>360 000 000</b> <b>381 752 913</b>	<b>360 000 000</b> <b>296 708 157</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	200 000 384 761	200 000 304 156	200 000 357 779	200 000 313 588
Titre 6. Dépenses d'intervention	359 800 000 344 064 210	359 800 000 352 972 514	359 800 000 381 395 134	359 800 000 296 394 569





PROGRAMME 793

---

**ÉLECTRIFICATION RURALE**

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Laurent MICHEL

*Directeur général de l'énergie et du climat*

Responsable du programme n° 793 : Électrification rurale

Le programme 793 est la traduction financière du soutien aux actions de renforcement du réseau d'électrification rurale prévues au septième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif stratégique de ce programme est de soutenir les autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), par une aide financière, dans leurs travaux de renforcement, d'extension ou de perfectionnement des ouvrages de distribution.

Les actions de renforcement et de sécurisation des réseaux constituent les postes principaux de dépenses et représentent respectivement 47 % et 27 % des aides du programme en 2020. Le renforcement des réseaux consiste principalement à réduire les départs mal alimentés du réseau de distribution, subissant des contraintes de tension ou d'intensité. Par ailleurs, la sécurisation des réseaux doit permettre de résorber au mieux les portions de réseaux aériens basse tension en fils nus, jugées fragiles en cas de fortes intempéries, car ces réseaux ne peuvent plus transporter d'électricité dès lors qu'ils tombent à terre. Il est donc nécessaire, soit de les remplacer par du fil isolé torsadé, soit de les enfouir.

Les enveloppes provisionnelles de cofinancement accordées, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, aux AODE au titre d'un sous-programme de travaux, sont arrêtées chaque année par le ministre chargé de l'énergie, après avis du conseil à l'électrification rurale. Celui-ci est composé notamment de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des distributeurs et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire et le ministre ordonnateur disposant des crédits du programme 793).

Le décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013 fixait les règles de gestion des aides à l'électrification rurale qui prévalaient jusqu'au 31/12/2020. Pour les années de programmation 2021 et suivantes des dispositions opposables seront celles prévues par le décret n°2020-1561 du 10 décembre 2020. En particulier, a été introduite la fusion des sous-programmes sécurisation fils nus et fils nus de faible section pour le programme principal.

En 2020, ce programme fait état une sous-exécution substantielle (particulièrement en crédits de paiement (CP) en raison de l'impact du décalage des élections municipales, qui a entraîné un report du travail de programmation ainsi que du retard dans l'avancée des travaux lié à la crise du Covid.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### **OBJECTIF 1**

### **Amélioration de la qualité des réseaux de distribution**

INDICATEUR 1.1

Résorption des départs mal alimentés (DMA)

INDICATEUR 1.2

Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

#### 1 – Amélioration de la qualité des réseaux de distribution

### INDICATEUR

#### 1.1 – Résorption des départs mal alimentés (DMA)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des départs mal alimentés résorbés en N-2 avec l'aide du CAS FACE	%	29	35	27	18	17,19	28
Part des départs mal alimentés résorbés en N-2 sans l'aide du CAS FACE (pour information)	%	4	Non déterminé	4	1	1,3	Non applicable

#### Commentaires techniques

Données issues des inventaires biennaux réalisés par les AODE, renseignées en N au titre des exercices N-2 et N-1. Les données sont principalement issues de modèles statistiques sur l'état du réseau, fournies par les GRD puis complétées par les AODE.

Les données portant sur le stock de DMA et le nombre de DMA résorbés avec et sans l'aide du FACE en N-2 sont renseignées dans l'inventaire de l'année N.

### INDICATEUR

#### 1.2 – Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des km de fil nu déposé en N-2 avec l'aide du CAS Facé	%	3,84	15,1	4,0	16,1	12,2	4,0
Part des km de fil nu déposé en N-2 sans l'aide du CAS Facé (pour information)	%	0,82	0,74	0,80	0,65	0,6	Non applicable

#### Commentaires techniques

Données issues des inventaires biennaux réalisés par les AODE, renseignées en N au titre des exercices N-2 et N-1. Les données sont principalement issues de modèles statistiques sur l'état du réseau, fournies par les GRD puis complétées par les AODE.

Les données portant sur le stock de fils nus et le nombre de fils nus déposés avec et sans l'aide du FACE en N-1 et N-2 sont renseignées dans l'inventaire de l'année N.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le soutien aux autorités organisatrices assurant la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux publics de distribution d'électricité consiste à cofinancer des travaux susceptibles d'améliorer la qualité de la distribution d'électricité en zone rurale, en vue d'accroître et d'étendre l'amélioration de l'alimentation électrique, en promouvant notamment l'enfouissement des fils nus de faible section ou le remplacement par du fil aérien torsadé.

L'objectif est mesuré par deux indicateurs, l'un ciblé sur la part de fils nus déposés grâce aux aides du CAS FACE, l'autre ciblé sur l'évolution des départs mal alimentés (DMA) résorbé grâce aux subventions du CAS. La part d'amélioration du réseau issue des travaux réalisés par les AODE sans l'aide du CAS est également renseignée à des fins de comparaison.

**Électrification rurale**

Programme n° 793 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

S'agissant du premier indicateur, le nombre de départs mal alimentés a subi une hausse importante lors de l'inventaire 2019 qui explique la légère dégradation de l'indicateur. La méthode statistique mise en œuvre a en effet évolué afin de prendre en compte l'impact des producteurs sur le réseau électrique. Ainsi le nombre de départ en contrainte a notoirement évolué à la hausse ce qui explique que le ratio de résorption ait diminué.

S'agissant du second indicateur, la proportion de kilomètre de fils nus sécurisée grâce au soutien du CAS FACE est 20 fois supérieure à la résorption des fils sans cette aide, ce qui témoigne de l'utilité de telles ressources pour les territoires ruraux.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000 162 499 478	164 200 000 162 499 478	164 200 000
04 – Extension des réseaux		41 600 000 32 366 389	41 600 000 32 366 389	41 600 000
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000 39 563 416	42 500 000 39 563 416	42 500 000
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000 46 258 716	48 700 000 46 258 716	48 700 000
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000 49 806 773	52 500 000 49 806 773	52 500 000
08 – Fonctionnement	200 000 304 156		200 000 304 156	200 000
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000 0	500 000
10 – Intempéries		5 000 000 19 637 629	5 000 000 19 637 629	5 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>200 000</b>	<b>355 000 000</b>	<b>355 200 000</b>	<b>355 200 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+23 289 775 (hors titre 2)	+23 289 775	
Total des AE ouvertes		378 489 775 (hors titre 2)	378 489 775	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>304 156</b>	<b>350 132 400</b>	<b>350 436 557</b>	

## Électrification rurale

Programme n° 793 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000 137 882 071	164 200 000 137 882 071	164 200 000
04 – Extension des réseaux		41 600 000 29 014 698	41 600 000 29 014 698	41 600 000
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000 39 891 551	42 500 000 39 891 551	42 500 000
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000 37 666 946	48 700 000 37 666 946	48 700 000
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000 41 618 767	52 500 000 41 618 767	52 500 000
08 – Fonctionnement	200 000 313 588		200 000 313 588	200 000
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000 91 321	500 000 91 321	500 000
10 – Intempéries		5 000 000 9 565 234	5 000 000 9 565 234	5 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>200 000</b>	<b>355 000 000</b>	<b>355 200 000</b>	<b>355 200 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+273 851 308 (hors titre 2)	+273 851 308	
Total des CP ouverts		629 051 308 (hors titre 2)	629 051 308	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>313 588</b>	<b>295 730 587</b>	<b>296 044 175</b>	

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000 166 123 953	164 200 000	164 200 000 166 123 953
04 – Extension des réseaux		41 600 000 31 854 801	41 600 000	41 600 000 31 854 801
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000 39 549 184	42 500 000	42 500 000 39 549 184
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000 46 489 175	48 700 000	48 700 000 46 489 175
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000 49 736 834	52 500 000	52 500 000 49 736 834
08 – Fonctionnement	200 000 384 761		200 000	200 000 384 761
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000	500 000 0
10 – Intempéries		5 000 000 9 175 890	5 000 000	5 000 000 9 175 890
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>200 000</b>	<b>355 000 000</b>	<b>355 200 000</b>	<b>355 200 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>384 761</b>	<b>342 929 837</b>		<b>343 314 597</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000 166 368 272	164 200 000	164 200 000 166 368 272
04 – Extension des réseaux		41 600 000 46 533 328	41 600 000	41 600 000 46 533 328
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000 52 258 418	42 500 000	42 500 000 52 258 418
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000 51 959 289	48 700 000	48 700 000 51 959 289
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000 53 505 234	52 500 000	52 500 000 53 505 234
08 – Fonctionnement	200 000 357 779		200 000	200 000 357 779
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000 286 724	500 000	500 000 286 724
10 – Intempéries		5 000 000 8 927 901	5 000 000	5 000 000 8 927 901
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>200 000</b>	<b>355 000 000</b>	<b>355 200 000</b>	<b>355 200 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>357 779</b>	<b>379 839 166</b>		<b>380 196 945</b>

## Électrification rurale

Programme n° 793 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	384 761	200 000	304 156	357 779	200 000	313 588
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	384 761	200 000	304 156	357 779	200 000	313 588
Titre 6 – Dépenses d'intervention	342 929 837	355 000 000	350 132 400	379 839 166	355 000 000	295 730 587
Transferts aux collectivités territoriales	342 929 837	0	350 132 400	379 839 166	0	295 730 587
Transferts aux autres collectivités	0	355 000 000	0	0	355 000 000	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>355 200 000</b>			<b>355 200 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+23 289 775			+273 851 308	
<b>Total*</b>	<b>343 314 597</b>	<b>378 489 775</b>	<b>350 436 557</b>	<b>380 196 945</b>	<b>629 051 308</b>	<b>296 044 175</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2020		23 289 775		273 851 308				
<b>Total</b>		<b>23 289 775</b>		<b>273 851 308</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>23 289 775</b>		<b>273 851 308</b>				



## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000 162 499 478	164 200 000 162 499 478		164 200 000 137 882 071	164 200 000 137 882 071
04 – Extension des réseaux		41 600 000 32 366 389	41 600 000 32 366 389		41 600 000 29 014 698	41 600 000 29 014 698
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000 39 563 416	42 500 000 39 563 416		42 500 000 39 891 551	42 500 000 39 891 551
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000 46 258 716	48 700 000 46 258 716		48 700 000 37 666 946	48 700 000 37 666 946
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000 49 806 773	52 500 000 49 806 773		52 500 000 41 618 767	52 500 000 41 618 767
08 – Fonctionnement		200 000 304 156	200 000 304 156		200 000 313 588	200 000 313 588
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000 0		500 000 91 321	500 000 91 321
10 – Intempéries		5 000 000 19 637 629	5 000 000 19 637 629		5 000 000 9 565 234	5 000 000 9 565 234
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>355 200 000</b>	<b>355 200 000</b>	<b>0</b>	<b>355 200 000</b>	<b>355 200 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+23 289 775	+23 289 775		+273 851 308	+273 851 308
Total des crédits ouverts	0	378 489 775	378 489 775	0	629 051 308	629 051 308
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>350 436 557</b>	<b>350 436 557</b>	<b>0</b>	<b>296 044 175</b>	<b>296 044 175</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+28 053 218	+28 053 218		+333 007 133	+333 007 133

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les crédits du programme « Électrification rurale » sont répartis par type de travaux éligibles à un cofinancement. Chaque type d'opération correspond à une action du programme et bénéficie à ce titre d'une enveloppe prévisionnelle de crédits.

La définition technique des types de travaux a été précisée par l'arrêté du 27 mars 2013 pris en application du décret n°2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale, mentionné au 9ème alinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales.

S'agissant des AE, l'exécution 2020 représente 96 % des crédits ouverts en LFI 2019 abondé par les reports de (23,3M€). Un montant de 15,7 M€ d'engagements n'ayant pu être réalisé en fin de gestion est reporté sur les AE 2021. Ce report permettra d'honorer les demandes de subvention sollicitées entre la fin de gestion comptable et la fin de l'année civile.

S'agissant des CP, les montants consommés en 2020 sont en net retrait par rapport aux années antérieures du fait de l'impact du premier confinement mis en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire.

**Électrification rurale**

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**PASSAGE DU PLF À LA LFI**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	355 200 000	355 200 000	0	355 200 000	355 200 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>355 200 000</b>	<b>355 200 000</b>	<b>0</b>	<b>355 200 000</b>	<b>355 200 000</b>

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>378 489 775</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>629 051 308</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>350 436 557</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>296 044 175</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>266 252 723</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>28 053 218</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>29 791 452</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>621 432 913</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 621 432 913</b>	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>266 252 723</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>355 180 190</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>350 436 557</b>	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>29 791 452</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>320 645 104</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 675 825 294</b>
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>378 911 334</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>296 913 960</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant estimé de 378,9 M€ de CP 2021 qui serviront à couvrir des engagements de 2020 et d'années antérieures, comprend :

- 199,6 M€ sur l'action « Renforcement des réseaux », dont 2,9M€ pour le PEI Corse
- 34,3 M€ sur l'action « Extension des réseaux »,
- 37,4 M€ sur l'action « Enfouissement et pose en façade »,
- 44,9 M€ sur l'action « Sécurisation des fils nus (hors faible section) »,
- 48,5 M€ sur l'action « Sécurisation des fils nus de faible section »,
- 13,9 M€ sur l'action « Déclaration d'utilité publique (très haute tension) »,
- 0,1 M€ sur l'action « Intempéries »,
- 0,2 M€ pour le développement du nouveau système d'information.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION

## 03 – Renforcement des réseaux

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000	<b>164 200 000</b>		164 200 000	<b>164 200 000</b>
		162 499 478	<b>162 499 478</b>		137 882 071	<b>137 882 071</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	164 200 000	162 499 478	164 200 000	137 882 071
Transferts aux collectivités territoriales		162 499 478		137 882 071
Transferts aux autres collectivités	164 200 000		164 200 000	
<b>Total</b>	<b>164 200 000</b>	<b>162 499 478</b>	<b>164 200 000</b>	<b>137 882 071</b>

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 169 899 370 €.

Les travaux relatifs à la résorption des départs mal alimentés concernent les départs de réseau présentant des valeurs de tension hors de la plage des valeurs admissibles mentionnée à l'article 3 de l'arrêté du 24 décembre 2007 pris en application du décret n°2007-1826 du 24 décembre 2007 relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité.

Il est rappelé que, pour cette action comme pour les autres, une enveloppe de subventions est notifiée annuellement aux AODE sur la base de la LFI et de la répartition validée par le Conseil à l'électrification rurale. Les AODE transmettent ensuite leur programmation de travaux dans la limite de cette enveloppe, qui donne lieu à une décision attributive de subventions déclenchant la consommation d'AE. La consommation des CP intervient en cas de demande de versement prévisionnel de trésorerie ou sous forme d'acomptes au fur et à mesure de la réalisation des travaux : elle porte donc sur quatre à cinq ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de programmation en raison du caractère pluriannuel des projets financés.

L'écart en AE (après traitement des retraits d'engagement) entre la LFI et l'exécution provient de l'engagement des demandes de subventions non traitées sur ce sous-programme en fin d'année 2019 qui ont été reportés sur 2020.

L'exécution en CP est inférieure à l'enveloppe de crédits ouverts en LFI. Cette chute de consommation s'explique essentiellement par l'effet du premier confinement mis en place dans le contexte de la crise sanitaire (impact à la fois sur le bon déroulé des chantiers et sur la capacité des AODE à définir la programmation annuelle des travaux dans les délais habituels).

**Électrification rurale**

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ACTION****04 – Extension des réseaux**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
04 – Extension des réseaux		41 600 000 32 366 389	<b>41 600 000</b> <b>32 366 389</b>		41 600 000 29 014 698	<b>41 600 000</b> <b>29 014 698</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	41 600 000	32 366 389	41 600 000	29 014 698
Transferts aux collectivités territoriales		32 366 389		29 014 698
Transferts aux autres collectivités	41 600 000		41 600 000	
<b>Total</b>	<b>41 600 000</b>	<b>32 366 389</b>	<b>41 600 000</b>	<b>29 014 698</b>

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 34 357 463 €.

Les aides relevant de cette action ont pour objet d'aider à l'extension des réseaux, hormis le cas où ceux-ci ne sont pas à la charge du maître d'ouvrage.

L'écart en AE (après traitement des retraits d'engagement) entre la LFI et l'exécution provient de l'engagement des demandes de subventions non traitées sur ce sous-programme en fin d'année 2019 qui ont été reportés sur 2020.

L'exécution en CP est inférieure à l'enveloppe de crédits ouverts en LFI. Cette chute de consommation s'explique par l'effet du premier confinement mis en place dans le contexte de la crise sanitaire.

**ACTION****05 – Enfouissement et pose en façade**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000 39 563 416	<b>42 500 000</b> <b>39 563 416</b>		42 500 000 39 891 551	<b>42 500 000</b> <b>39 891 551</b>

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 40 298 685 €.

Cette action a pour objet d'aider les travaux réalisés pour des raisons esthétiques (enfouissement ou pose en façade), en complément d'autres travaux de renforcement ou d'extension.

L'écart en AE (après traitement des retraits d'engagement) entre la LFI et l'exécution provient de l'engagement des demandes de subventions non traitées sur ce sous-programme en fin d'année 2019 qui ont été reportés sur 2020.

L'exécution en CP est inférieure à l'enveloppe de crédits ouverts en LFI. Cette chute de consommation s'explique essentiellement par l'effet du premier confinement mis en place dans le contexte de la crise sanitaire.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	42 500 000	39 563 416	42 500 000	39 891 551
Transferts aux collectivités territoriales		39 563 416		39 891 551
Transferts aux autres collectivités	42 500 000		42 500 000	
<b>Total</b>	<b>42 500 000</b>	<b>39 563 416</b>	<b>42 500 000</b>	<b>39 891 551</b>

#### ACTION

##### 06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000	48 700 000		48 700 000	48 700 000
		46 258 716	46 258 716		37 666 946	37 666 946

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 47 292 099 €.

Cette action vise à la résorption des réseaux de fils nus, vulnérables aux intempéries et autres aléas climatiques.

L'écart en AE (après traitement des retraits d'engagement) entre la LFI et l'exécution provient de l'engagement des demandes de subventions non traitées sur ce sous-programme en fin d'année 2019 qui ont été reportés sur 2020.

L'exécution en CP est inférieure à l'enveloppe de crédits ouverts en LFI. Cette chute de consommation s'explique essentiellement par l'effet du premier confinement mis en place dans le contexte de la crise sanitaire.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	48 700 000	46 258 716	48 700 000	37 666 946
Transferts aux collectivités territoriales		46 258 716		37 666 946
Transferts aux autres collectivités	48 700 000		48 700 000	
<b>Total</b>	<b>48 700 000</b>	<b>46 258 716</b>	<b>48 700 000</b>	<b>37 666 946</b>

**Électrification rurale**

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ACTION****07 – Sécurisation des fils nus de faible section**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000 49 806 773	<b>52 500 000</b> <b>49 806 773</b>		52 500 000 41 618 767	<b>52 500 000</b> <b>41 618 767</b>

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 50 661 383 €.

Cette action vise à la résorption des fils de section plus faibles que les fils nus, et par conséquent plus fragiles.

L'écart en AE (après traitement des retraits d'engagement) entre la LFI et l'exécution provient de l'engagement des demandes de subventions non traitées sur ce sous-programme en fin d'année 2019 qui ont été reportés sur 2020.

L'exécution en CP est inférieure à l'enveloppe de crédits ouverts en LFI. Cette chute de consommation s'explique essentiellement par l'effet du premier confinement mis en place dans le contexte de la crise sanitaire.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	52 500 000	49 806 773	52 500 000	41 618 767
Transferts aux collectivités territoriales		49 806 773		41 618 767
Transferts aux autres collectivités	52 500 000		52 500 000	
<b>Total</b>	<b>52 500 000</b>	<b>49 806 773</b>	<b>52 500 000</b>	<b>41 618 767</b>

**ACTION****08 – Fonctionnement**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Fonctionnement		200 000 304 156	<b>200 000</b> <b>304 156</b>		200 000 313 588	<b>200 000</b> <b>313 588</b>

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 316 548€.



Les frais de fonctionnement du CAS intègrent les dépenses issues du développement d'un système d'information rénové ainsi que les frais de logistique liés aux actions de contrôle.

Ces frais sont en totalité imputés sur le programme 793, bien que concernant également le programme 794.

Le développement du nouveau système de gestion informatisé des aides a débuté en 2018. A ce titre 310 703 € en AE ont été engagés en 2020, et 307 742 € payés en CP, pour un budget initialement affecté sur cette ligne lors du Conseil à l'électrification rurale de janvier 2019 à 300 K€, dans le cadre de la répartition des crédits par sous-programme. Par ailleurs, des crédits non utilisés du sous-programme Déclaration d'utilité publique-Très haute tension ont été redéployés pour compléter les besoins de financement sur le projet du SI FACE.

Enfin, les frais de mission liés au contrôle s'élèvent à 5 845 € en AE comme en CP et correspondent aux frais de déplacement sur sites (14 opérations de contrôle en 2020).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	200 000	304 156	200 000	313 588
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	200 000	304 156	200 000	313 588
<b>Total</b>	<b>200 000</b>	<b>304 156</b>	<b>200 000</b>	<b>313 588</b>

## ACTION

### 09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000		500 000	500 000
			0		91 321	91 321

Les demandes d'aides au titre de cette action doivent être présentées par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité concernée, qui précise le projet de ligne très haute tension et les travaux envisagés. La décision d'attribution d'une aide ne peut intervenir que si la déclaration d'utilité publique a fait l'objet d'une publication au Journal officiel. De plus, les aides ne sont versées que si la demande d'aide est accompagnée d'une attestation établie par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et certifiant qu'après autorisation d'exécution, délivrance du permis de construire, accords amiables des propriétaires et/ou mise en servitude légale par décision préfectorale, les travaux de construction des lignes très haute tension ont effectivement commencé. L'avis du gestionnaire de réseaux concerné doit être sollicité ; en cas d'avis défavorable, l'avis du Conseil à l'électrification rurale mentionné au 9<sup>e</sup>alinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales est également sollicité.

Le service de gestion du CAS FACE n'a enregistré aucune demande au titre de ce sous-programme en 2020, mais a procédé au versement de subventions d'opérations validées antérieurement.

## Électrification rurale

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	500 000		500 000	91 321
Transferts aux collectivités territoriales				91 321
Transferts aux autres collectivités	500 000		500 000	
<b>Total</b>	<b>500 000</b>		<b>500 000</b>	<b>91 321</b>

## ACTION

## 10 – Intempéries

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Intempéries		5 000 000	5 000 000		5 000 000	5 000 000
		19 637 629	19 637 629		9 565 234	9 565 234

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 19 910 768,85 €.

Cette action a pour objet d'aider au renforcement anticipé de départs de réseaux endommagés par des intempéries, voire à l'enfouissement de ces départs si cette opération est de nature à réduire les risques de destruction en cas d'intempéries ultérieures.

L'aide porte sur le surcoût relatif au renforcement ou à l'enfouissement des portions de réseaux à reconstruire, la part correspondant à la remise en état du réseau étant à la charge du gestionnaire du réseau de distribution.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 000 000	19 637 629	5 000 000	9 565 234
Transferts aux collectivités territoriales		19 637 629		9 565 234
Transferts aux autres collectivités	5 000 000		5 000 000	
<b>Total</b>	<b>5 000 000</b>	<b>19 637 629</b>	<b>5 000 000</b>	<b>9 565 234</b>

Les besoins très importants ont excédé la dotation initialement votée en LFI, c'est pourquoi cette enveloppe budgétaire a bénéficié d'un redéploiement de crédits en cours d'année 2020, provenant pour partie de reports sur le programme, afin de répondre aux besoins supplémentaires directement issus des épisodes météorologiques survenus en 2019 et 2020 :

- Impact important sur le réseau électrique basse tension de l'épisode neigeux de fin 2019 sur le sillon rhodanien (Rhône, Isère, Drôme, Ardèche et Loire) ;
- Impact de la tempête début 2020 sur le territoire breton ;
- Impact de la tempête IRMA sur la collectivité de Saint-Martin (5 M€).

PROGRAMME 794

---

**OPÉRATIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ, DE PRODUCTION  
D'ÉLECTRICITÉ PAR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES OU DE PRODUCTION DE  
PROXIMITÉ DANS LES ZONES NON INTERCONNECTÉES**

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | BILAN STRATÉGIQUE

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Laurent MICHEL

*Directeur général de l'énergie et du climat*

Responsable du programme n° 794 : Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Le programme 794 est la traduction financière du soutien apporté par le compte d'affectation spéciale intitulé « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS FACE) à des actions ponctuelles sur le réseau de distribution d'électricité, menées au titre du huitième alinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif premier de ce programme est le financement d'unités de production décentralisées d'électricité notamment dans les départements et régions d'outre-mer. Ce programme permet aussi de favoriser la production d'électricité *via* les énergies renouvelables, en évitant des extensions trop coûteuses du réseau de distribution.

Par ailleurs, ce programme permet également d'encourager, en dehors des départements et régions d'Outre-mer diverses actions dont le bien-fondé fait l'objet d'un examen au cas par cas : installation de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables au bénéfice de sites isolés; actions de maîtrise de l'énergie permettant de différer, voire d'éviter une solution classique d'extension ou de renforcement des réseaux.

Le montant des aides du programme est arrêté annuellement par le ministre chargé de l'énergie, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, après avis du Conseil à l'électrification rurale composé notamment de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des gestionnaires de réseaux de distribution (essentiellement Enedis) et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire et le ministre ordonnateur disposant des crédits de ce programme).

Les aides sont attribuées au cas par cas, par décision du ministre chargé de l'énergie, conformément aux dispositions du décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale et à son arrêté d'application du 27 mars 2013 pour les années de programmation 2020 et antérieures.

Au cours de l'exercice 2020, il a connu un niveau de sous-exécution élevé (particulièrement en crédits de paiement (CP)) qui s'explique par l'effet des mesures de confinement qui ont eu un impact sur la réalisation des chantiers et par le report de trois mois des élections municipales (ce qui a retardé la programmation des travaux et la soumission des dossiers aux autorités instructrices).

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production  
d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité  
dans les zones non interconnectées**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 794

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

### 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>			
02 – Sites isolés	1 000 000 -308 881	<b>1 000 000</b> <b>-308 881</b>	1 000 000
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 3 554 050	<b>3 000 000</b> <b>3 554 050</b>	3 000 000
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000 -405 055	<b>800 000</b> <b>-405 055</b>	800 000
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0 0	0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0 0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+17 824 694	+17 824 694	
Total des AE ouvertes	22 624 694	22 624 694	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>2 840 114</b>	<b>2 840 114</b>	

#### 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>			
02 – Sites isolés	1 000 000 192 173	<b>1 000 000</b> <b>192 173</b>	1 000 000
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 372 725	<b>3 000 000</b> <b>372 725</b>	3 000 000
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000 99 084	<b>800 000</b> <b>99 084</b>	800 000
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0 0	0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0 0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+18 238 155	+18 238 155	
Total des CP ouverts	23 038 155	23 038 155	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>663 982</b>	<b>663 982</b>	

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
02 – Sites isolés	1 000 000 101 063	1 000 000	1 000 000 101 063
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 641 624	3 000 000	3 000 000 641 624
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000 391 687	800 000	800 000 391 687
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0 0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0 0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 134 374</b>		<b>1 134 374</b>

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
02 – Sites isolés	1 000 000 607 975	1 000 000	1 000 000 607 975
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 324 880	3 000 000	3 000 000 324 880
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000 623 112	800 000	800 000 623 112
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0 0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0 0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 555 968</b>		<b>1 555 968</b>

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production  
d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité  
dans les zones non interconnectées**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 794

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 134 374	4 800 000	2 840 114	1 555 968	4 800 000	663 982
Transferts aux collectivités territoriales	1 134 374	0	2 840 114	1 555 968	0	663 982
Transferts aux autres collectivités	0	4 800 000	0	0	4 800 000	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>4 800 000</b>			<b>4 800 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+17 824 694			+18 238 155	
<b>Total*</b>	<b>1 134 374</b>	<b>22 624 694</b>	<b>2 840 114</b>	<b>1 555 968</b>	<b>23 038 155</b>	<b>663 982</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2020		17 824 694		18 238 155				
<b>Total</b>		<b>17 824 694</b>		<b>18 238 155</b>				

### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>17 824 694</b>		<b>18 238 155</b>				

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**JUSTIFICATION AU PREMIER EURO**

**ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME**

**ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Sites isolés		1 000 000 -308 881	1 000 000 -308 881		1 000 000 192 173	1 000 000 192 173
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée		3 000 000 3 554 050	3 000 000 3 554 050		3 000 000 372 725	3 000 000 372 725
04 – Maîtrise de la demande d'énergie		800 000 -405 055	800 000 -405 055		800 000 99 084	800 000 99 084
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0			0 0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0			0 0
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>	<b>0</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+17 824 694	+17 824 694		+18 238 155	+18 238 155
Total des crédits ouverts	0	22 624 694	22 624 694	0	23 038 155	23 038 155
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>2 840 114</b>	<b>2 840 114</b>	<b>0</b>	<b>663 982</b>	<b>663 982</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+19 784 580	+19 784 580		+22 374 173	+22 374 173

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

**PASSAGE DU PLF À LA LFI**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	4 800 000	4 800 000	0	4 800 000	4 800 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>	<b>0</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>



## DÉPENSES PLURIANNUELLES

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>22 624 694</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>23 038 155</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>2 840 114</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>663 982</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>539 485</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>19 784 580</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>124 497</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>4 336 084</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 4 336 084</b>	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>539 485</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>3 796 599</b>
AE engagées en 2020  (E2) <b>2 840 114</b>	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020  (P4) <b>124 497</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>2 715 617</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 6 512 216</b>
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>3 442 156</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>3 070 060</b>

**NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2**

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

---

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

---

Programme n° 794 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le montant estimé de 3,4 M€ de CP 2021 qui serviront à couvrir des engagements de 2020 et d'années antérieures, comprend :

- 0,5 M€ sur l'action Sites isolés,
- 2,7 M€ sur l'action Installations de proximité en zone non interconnectée,
- 0,2M€ sur l'action Maîtrise de la demande d'énergie.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION****02 – Sites isolés**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Sites isolés		1 000 000 -308 881	1 000 000 -308 881		1 000 000 192 173	1 000 000 192 173

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 306 331 €.

L'action « Sites isolés » a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables lorsque ces opérations sont justifiées économiquement, en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses.

L'aide est attribuée après une comparaison technico-économique entre une solution de raccordement classique et une solution autonome de production d'énergie.

L'aide porte sur le coût de l'investissement initial, comprenant les équipements nécessaires à son fonctionnement. Dans le cas où le fonctionnement correct de l'installation rendrait nécessaire une adaptation des équipements électriques du bénéficiaire, l'aide peut porter à la fois sur le coût de l'installation et sur le surcoût engendré par les modifications de ces équipements.

Le bénéficiaire de l'installation verse au gestionnaire du réseau de distribution qui assure son exploitation et sa maintenance un paiement forfaitaire déterminé en fonction de la quantité d'énergie délivrée par celle-ci. Ce versement est indépendant de la participation éventuelle au coût de l'investissement initial que l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité est fondée à lui demander.

La justification économique de chaque opération de production décentralisée envisagée est appréciée à partir des éléments fournis au moyen d'un dossier-type, qui inclut notamment un plan de financement du projet, un devis détaillé des travaux, un engagement de prise en concession de l'installation par le gestionnaire du réseau de distribution concerné, un engagement du propriétaire des lieux sur les conditions d'installation des équipements et un engagement du bénéficiaire de l'électricité produite sur les conditions de fonctionnement et de participation aux frais de l'installation. En outre, l'autorité organisatrice doit justifier le chiffrage de la solution filaire qu'elle compare à la solution non filaire.

La sous-exécution constatée en 2020 est liée au faible nombre de projets présentés par les AODE avec un montant moyen de subvention par projet aux alentours des 45 k€.

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 000 000	-308 881	1 000 000	192 173
Transferts aux collectivités territoriales		-308 881		192 173
Transferts aux autres collectivités	1 000 000		1 000 000	
<b>Total</b>	<b>1 000 000</b>	<b>-308 881</b>	<b>1 000 000</b>	<b>192 173</b>

**ACTION**

**03 – Installations de proximité en zone non interconnectée**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée		3 000 000	<b>3 000 000</b>		3 000 000	<b>3 000 000</b>
		3 554 050	<b>3 554 050</b>		372 725	<b>372 725</b>

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 3 629 179 €.

Cette action a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production à partir d'installations de proximité en zone non interconnectée, lorsque ces opérations sont justifiées économiquement en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses.

Les installations concernées ne doivent pas dépasser le seuil de puissance fixé par le décret n° 2004-46 du 6 janvier 2004 fixant le seuil mentionné à l'article L.2224-33 du code général des collectivités territoriales (1 mégawatt en France métropolitaine et 2 mégawatts en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion et à Saint-Pierre-et-Miquelon).

Le montant engagé en AE correspond principalement aux dossiers réunionnais et à trois dossiers martiniquais. Le retard pris dans l'électrification du cirque de Mafate sur l'île de la Réunion tient principalement à des difficultés dans le montage administratif des dossiers.

En 2020, un total de 35 nouveaux dossiers de Mafate déposés par le SIDELEC, maître d'ouvrage local, a fait l'objet d'accords de principe par le comité restreint pour un montant de 3,9 M€ de subventions mais les engagements correspondants n'ont pu être réalisés que partiellement en 2020 en raison de l'incomplétude des dossiers administratifs. Par rapport à 2019, on constate une très nette accélération des engagements.

Il est à noter qu'en fin d'année le département de la Corse du Sud a déposé 13 dossiers pour un montant global d'environ 500 k€.

Concernant les CP, les montants consommés en 2020 sont inférieurs à la LFI du fait d'une sous-consommation des AE relatives aux engagements pris les années antérieures (principalement liés aux opérations d'électrification du cirque de Mafate).

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production  
d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité  
dans les zones non interconnectées**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 794

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 000 000	3 554 050	3 000 000	372 725
Transferts aux collectivités territoriales		3 554 050		372 725
Transferts aux autres collectivités	3 000 000		3 000 000	
<b>Total</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 554 050</b>	<b>3 000 000</b>	<b>372 725</b>

**ACTION**

**04 – Maîtrise de la demande d'énergie**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Maîtrise de la demande d'énergie		800 000	800 000		800 000	800 000
		-405 055	-405 055		99 084	99 084

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 91 370 €.

Le sous-programme finance principalement des opérations qui visent à reporter le renforcement d'un réseau existant.

Les crédits de l'action ne peuvent être mobilisés pour financer des études générales réalisées dans le but de rechercher des gisements potentiels d'opérations de maîtrise de la demande d'énergie ou pour financer la mise en place par les autorités organisatrices de la distribution d'électricité de structures chargées de détecter les possibilités offertes sur le territoire relevant de leur compétence. En revanche, les études préalables aux opérations concrètes sont prises en compte dans le financement de ces opérations.

La participation des autorités organisatrices de la distribution d'électricité au financement d'actions de maîtrise de la demande d'énergie en aval du compteur sur des installations ou équipements appartenant à des particuliers doit préalablement faire l'objet d'une convention passée avec ces derniers.

L'intérêt économique est apprécié opération par opération ou sur l'ensemble des opérations proposées par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité. L'intérêt économique de chaque action est apprécié au moyen d'une fiche synthétique établissant une comparaison détaillée entre le coût actualisé de l'opération classique de renforcement évitée ou différée et celui de la solution alternative envisagée.

S'agissant des AE en 2020, les financements visent principalement l'installation d'équipements permettant d'équilibrer les phases, pour huit postes de transformation situés dans le département du Gard.

Ce sous-programme est actuellement en sous-consommation chronique et devra faire l'objet d'une évolution dans le cadre de la révision des textes encadrant les aides du FACE.

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Concernant les CP, la sous-exécution est également constatée en 2020. Elle est liée au faible volume des dossiers engagés préalablement. Les versements de 2020 ont porté principalement sur le solde d'opérations de faible montant.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	800 000	-405 055	800 000	99 084
Transferts aux collectivités territoriales		-405 055		99 084
Transferts aux autres collectivités	800 000		800 000	
<b>Total</b>	<b>800 000</b>	<b>-405 055</b>	<b>800 000</b>	<b>99 084</b>

**ACTION**

**05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0			0
			0			0

**ACTION**

**06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0			0
			0			0